

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 24 janvier 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 30

Délibération n° 2022-04

Objet de la délibération : Délibération portant approbation de la convention de prestation de services avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail du Var et de son avenant relatif aux tarifs 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre janvier, à quinze heures, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, DECANIS Alain, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal

Absents excusés : ARTUPHEL Ollivier donne procuration à BREMOND Didier, BRINGANT Gilbert donne procuration à HOFFMANN Olivier

Secrétaire de Séance : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Gérard FABRE expose :

VU l'article 11 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 rectifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de la Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT qu'une convention de prestation de services a été établie entre l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail du Var et la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, le 1^{er} décembre 2017 pour l'année 2018, reconduite trois fois jusqu'au 31 décembre 2021 ;

CONSIDERANT la nécessité d'approuver la nouvelle convention à établir à compter du 1^{er} janvier 2022, reconductible trois fois, soit jusqu'au 31 décembre 2025 ainsi que la nécessité d'acter par avenant les tarifs en vigueur, en référence à l'article 8 de la convention, pour l'année 2022 ;

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **d'approuver les modalités de la convention de prestation de services établie avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail du Var, pour la période 2022-2025, et de l'avenant relatif aux tarifs applicables en 2022, en référence à l'article 8 de la convention,**
- **et d'autoriser le Président à signer la convention et son avenant portant sur l'année civile 2022.**

Les crédits correspondants sont prévus au budget principal 2022 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 24 janvier 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Le Président,

[Signature]
Didier BREMOND